

**Patricia Dumas**

**Le rôle et les pratiques des traducteurs et interprètes au Canada  
pendant le Régime militaire britannique  
(septembre 1759-août 1764)**

**BUT DE LA RECHERCHE**

Le but de cette recherche est d'explorer le rôle des traducteurs et des interprètes au Canada pendant les quatre années de gouvernement militaire britannique, soit de septembre 1759 à août 1764. Pendant toute cette période le français continue d'être la langue officielle du Canada et tous les us et coutumes du pays restent en place.

Comment donc les gouverneurs militaires communiquaient-ils avec les conquis dont la langue et la culture étaient autres que les leurs? Qui leur servaient d'intermédiaires? Dans quelles situations? De quelle manière réussissaient-ils à évaluer la loyauté ou la crédibilité des traducteurs et interprètes canadiens? Jusqu'à quel point les décisions politiques de cette période ont-elles influencé le déroulement de l'histoire du pays?

**INTRODUCTION**

En septembre 1759 débute l'ère de la domination anglaise au Canada. La langue du pouvoir ultime n'était plus celle du pays. Les nouveaux dirigeants politiques ont immédiatement recours à des traducteurs et à des interprètes du pays et d'ailleurs pour s'assurer tout d'abord que l'ensemble de la population, dont une grande partie était illettrée et ne parlait que le français, était bien informé des lois et règlements mis en vigueur par le nouveau gouvernement. Ces dirigeants devaient aussi s'assurer que les structures judiciaires étaient fonctionnelles et que

les activités commerciales se poursuivent dans l'ordre. Les interprètes leur sont particulièrement nécessaires dans les négociations de traités avec les nations amérindiennes, ou « indiennes » comme on les appelait à l'époque.

Ces nations amérindiennes représentaient une partie importante de la population des territoires où se poursuivaient les conflits et la plupart d'entre elles étaient engagées dans ces conflits. Des interprètes fiables étaient requis pour fournir des renseignements sur les stratégies et tactiques des ennemis et pour conclure les traités. Les Canadiens avaient établi des relations privilégiées avec un bon nombre de tribus indiennes depuis leur arrivée au pays et connaissaient bien leurs langues et leurs coutumes. Ils deviendraient donc des intermédiaires indispensables entre les Indiens et les gouverneurs militaires.

Il s'agissait en fait d'une situation comparable à celle qu'on retrouvait depuis toujours là où s'effectuaient l'exploration ou la conquête de nouveaux territoires où les habitants ne parlaient pas la langue des explorateurs ou des conquérants. Il fallait toujours des interprètes pour servir d'intermédiaires dans les activités diplomatiques et de commerce international et dans les négociations de traités ou de reddition<sup>1</sup>.

Par ailleurs, les conditions de paix négociées de part et d'autre, et mises en application pendant cette assez longue période d'incertitude, ont jeté les fondements de la dualité linguistique et culturelle et ont établi la dynamique des relations avec les peuples autochtones qui subsistent jusqu'à ce jour au pays. Elles sont également à l'origine d'une nouvelle classe politique de Canadiens d'expression française où se trouvent dès le départ certains des principaux traducteurs de l'époque.

Il suffit de jeter un coup d'œil vers le déroulement de l'histoire dans les trente ans qui ont suivi la fin du régime militaire en 1764 pour constater les conséquences à long terme du positionnement politique des britanniques et des Canadiens entre la capitulation de Québec en 1759 et l'instauration d'un gouvernement civil en 1764. On voit que les enjeux vont bien au-delà de la question de la langue comme telle

pour toucher à la complexité des valeurs culturelles du conquis et du conquérant et que les « intermédiaires » jouent un rôle primordial dans cette dynamique.

Il existe très peu de recherche sur les activités des traducteurs et interprètes œuvrant pendant cette brève période de l'histoire du Canada. En me basant sur quelques données très préliminaires, je vais tenter de brosser un bref tableau de la situation politique et linguistique dans le monde pendant les années du régime militaire britannique, du rôle et des pratiques des traducteurs et des interprètes qui y œuvraient, des textes à traduire et des situations où des interprètes étaient requis et décrire brièvement certains des personnages clés.

Il va sans dire que cette recherche soulève plus de questions qu'elle n'en résout, non seulement sur la période en question mais sur les trente années ultérieures pendant lesquelles le français perd petit à petit son statut de langue officielle sous le choc de la guerre d'Indépendance américaine et de la Révolution française, entre autre.

## CONTEXTE HISTORIQUE

### **La situation géopolitique entourant la Guerre de Sept Ans**

Le matin du 13 septembre 1759, la ville de Québec tombe aux mains des Britanniques à la suite de la bataille des Plaines d'Abraham. Cette bataille, qui n'a duré qu'une vingtaine de minutes, fut décisive dans la conclusion de la Guerre de Sept Ans, déclarée par la Grande-Bretagne en 1756, où, avec la Prusse comme alliée, elle affrontait la France, l'Autriche, l'Espagne et le Portugal dans le but ultime d'éliminer les entraves à l'expansion de son empire commercial en Amérique et en Asie<sup>1</sup>.

La prise de Québec par les forces britanniques marquait le point tournant de cette guerre et le début d'une profonde transformation géopolitique qui s'étendrait aux Amériques, à l'Europe et à l'Asie et dont les effets se font sentir encore

aujourd'hui. Contrairement aux autres guerres européennes, la Guerre de Sept Ans s'est soldée par la défaite définitive d'un des belligérants, soit la France, et par un réalignement spectaculaire de l'équilibre de pouvoir en Europe, en Amérique et en Asie<sup>2</sup>.

Après la chute de Québec, il faudra encore quatre ans avant que ce conflit mondial prenne fin avec la signature du Traité de Paris le 10 février 1763, et près de dix-huit mois de plus avant qu'un gouvernement civil soit instauré au Canada, le 10 août 1764.

Pendant ces quatre années, bien que le pays soit soumis à un régime militaire britannique, toutes ses lois et coutumes traditionnelles restent en vigueur grâce aux libellés des capitulations de Québec, le 18 septembre 1759, et de Montréal, le 8 septembre 1760, que les chefs militaires français ont négocié au moment de rendre les armes.

Ce conflit entre puissances européennes, dont les plus importantes batailles se sont déroulées sur le continent américain et dans les îles des Caraïbes, a également provoqué l'effondrement d'un équilibre stratégique tripartite qui existait depuis plus d'un demi-siècle, dans l'est de l'Amérique du Nord, entre les colons des empires français et Anglais et la grande Confédération des Iroquois<sup>3</sup>.

Chez les colons anglais d'Amérique, cette guerre, qui avait commencé sur le continent américain deux ans avant sa déclaration officielle en Europe, s'appelait les French and Indian Wars. Au moins trente-trois nations amérindiennes, parlant autant de langues<sup>4</sup>, y étaient mêlées. Elles représentaient près de 100 000 Indiens, dont environ 30 000 guerriers, qui peuplaient les forêts denses entre la ville de Québec et les Grands lacs. Chaque nation était subdivisée en de nombreux clans<sup>5</sup>. Toute cette population était touchée de près ou de loin par la guerre soit à cause des graves perturbations que subissait la traite des fourrures, soit parce que ses guerriers participaient activement aux batailles comme alliées de l'une ou l'autre des puissances européennes se disputant leurs possessions d'Amérique.

Le bouleversement des alliances établies depuis près d'un demi-siècle avec les Européens fut vivement ressenti chez les Indiens. Il l'était d'autant plus que la France, qui depuis le début du XVIIe siècle dominait les grandes étendues à l'intérieur de l'Amérique du Nord où se s'effectuaient la chasse et la traite, avait établi des relations beaucoup plus généreuses et paternalistes avec les nations amérindiennes que les Britanniques<sup>6</sup>. Dès le début de la présence française en Amérique, les missionnaires Récollets, Jésuites et Sulpiciens ont joué un rôle stratégique dans le renforcement des alliances entre les nations amérindiennes et les Français autant par leur étude des langues amérindiennes que par la conversion systématique des « âmes »<sup>7</sup>.

L'effondrement du pouvoir établi suscita un mouvement de renaissance des valeurs amérindiennes traditionnelles d'avant l'arrivée de l'homme blanc<sup>8</sup>. La nouvelle que le Traité de Paris de février 1763 accordait à la Grande-Bretagne l'ensemble du territoire que la France occupait fut très mal reçue par les nations amérindiennes. Sous la direction du grand chef Pontiac de la tribu des Ottawas<sup>9</sup>, elles ont déclenché le plus grand soulèvement jamais réussi par l'ensemble des tribus indiennes de toute l'histoire des Amériques<sup>10</sup>. Au moins 2 000 colons et 500 soldats anglais et un nombre équivalent d'Indiens ont perdu la vie pendant ces soulèvements qui se sont fait sentir en particulier dans la vallée de l'Ohio<sup>11</sup>. Il faudra près de six ans avant que ces soulèvements prennent fin définitivement grâce à la signature de traités de paix appropriés.

Par ailleurs, du côté des colons d'origine anglaise ou française qui résidaient sur le continent depuis plus d'un siècle, une identité nationale propre de plus en plus marquée prenait forme<sup>12</sup>. Elle aboutirait du côté anglais à la Révolution américaine et, du côté des Canadiens, à un mouvement de patriotes qui mènerait à des rébellions sanglantes moins d'un siècle plus tard.

### **Le Canada et les Canadiens pendant la Guerre de Sept Ans**

**Le territoire** : Au début de la Guerre de Sept Ans, le territoire qu'occupait la France sur le continent américain s'étendait du Labrador jusqu'au Golfe du

Mexique à l'Est, (à l'exclusion de la région de Halifax qui était déjà une colonie anglaise depuis 1749, et des colonies anglaises d'Amérique, qui représentaient à peu près les états actuels de la côte Atlantique allant du Maine jusqu'à la Floride). À l'ouest, le territoire partait du Grand Nord au-dessus de la Baie d'Hudson jusqu'aux territoire indien (à peu près jusqu'à la Saskatchewan actuelle) et espagnol (plus ou moins la Californie et une partie du Texas actuels) et jusqu'au Golfe du Mexique à l'ouest la Floride.

Cet immense territoire contenait le Canada, grosso modo les terres le long du fleuve Saint-Laurent, dont il est presque uniquement question dans cette recherche, et où se trouvaient les villes de Québec, Trois-Rivières et Montréal, l'Acadie qui représentait le Cap Breton et à peu près les provinces actuelles du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Edouard, et l'immense territoire de la Louisiane où il n'y avait que des postes de traite<sup>13</sup>.

**La population** totale du Canada en 1756 était d'environ 75 000 habitants dont huit mille à Québec et cinq mille à Montréal. Trois-Rivières ne comportait qu'une cinquantaine de foyers. Le reste des 62 000 habitants vivait le long du fleuve Saint-Laurent ou près de ses rives entre Montréal et Kamouraska.<sup>14</sup>

Cette population vivait dans un état quasi féodal et doublait tous les 25 ans. Les terres étaient divisées en seigneuries. La classe dirigeante de la Nouvelle-France se retrouvait dans à peu près 400 familles dont près du quart était des familles de seigneurs, un autre quart regroupait de riches gentilshommes et une moitié était composée de marchands, d'avocats et de médecins<sup>15</sup>. Pour leur part, les « habitants » étaient en général illettrés bien que « très intelligents », selon le naturaliste suédois Peter Kalm qui fit un séjour de quatre mois au Canada en 1749<sup>16</sup>.

Les marchands, dont plusieurs étaient également « coureurs des bois », jouaient un rôle de tout premier ordre dans l'économie canadienne et, après avoir subi des pertes importantes au moment de la guerre, allaient prospérer de nouveau peu de temps après parce que la traite des fourrures, surtout les peaux de castors, était

particulièrement lucrative. Montréal était et en demeurerait le centre<sup>17</sup>. Mais, après la conquête, ce sont une centaine de marchands anglais, venant des colonies américaines du Sud ou de l'Écosse, qui financeront la traite des fourrures et l'ensemble des activités d'importation et d'exportation au pays<sup>18</sup>. Ils deviendraient d'ailleurs de plus en plus frustrés par la lenteur de l'Angleterre à établir un gouvernement représentatif dans la nouvelle colonie.

Presque tous les Français d'origine qui avaient été employés par le gouvernement de la métropole, dont les administrateurs de la justice et les gens de loi, retournèrent en France dès l'automne 1760<sup>19</sup>.

Par contre, « si la Conquête a fermé plusieurs canaux de promotion aux Canadiens, il faudra admettre qu'elle a ouvert une nouvelle carrière : celle de la traduction »<sup>20</sup>.

Depuis cette époque, « la traduction de textes pragmatiques imprègne nos institutions et la vie quotidienne de tous les groupes culturels et linguistiques, qu'ils soient minoritaires ou majoritaires. Elle se manifeste dans tous les domaines d'activité, grands ou petits, prestigieux ou effacés, de la société canadienne. Son omniprésence est particulièrement évidente dans la société québécoise, dont la population, majoritairement francophone au sein du Québec, est en même temps minoritaire dans un pays et sur un continent massivement anglophone »<sup>21</sup>.

Pourtant, au moment de la conquête, il semble qu'il n'y avait que Michel-Eustache-Gaspard-Alain Chartier de Lotbinière qui réclamait que la « langue française soit la seule employée dans tout ce qui se traitera et sera arrêté pour toute affaire publique, tant dans les cours de justice, que dans l'assemblée du corps législatif, etc. »<sup>22</sup>.

Toutes les négociations officielles et officieuses des Canadiens de l'époque et de leurs représentants étaient centrées sur l'obtention de la liberté de religion et la préservation du code civil français. « Les Canadiens de la décennie de 1760 cherchaient d'abord et avant tout à affirmer leur existence comme collectivité

distincte et à protéger leurs propriétés contre la rapacité des arrivistes britanniques qui exploitaient leur ignorance des lois anglaises »<sup>23</sup>.

Au moment de la capitulation de Québec, le Canada est un pays ravagé par la guerre. Près de dix mille personnes sont mortes et il y a un nombre indéfini de blessés et de malades. Quantité de gens sont sans gîte. La ville de Québec est en ruine à cause des bombardements soutenus pendant des mois. Il y a une grande pénurie de vivres suite à la perquisition de bétail au profit de l'armée ennemi et un grand nombre de fermes ont été incendiées. Les Canadiens, déjà appauvris par les friponneries de l'intendant Bigot, sont en ruine<sup>24</sup>. L'exode des militaires et des fonctionnaires d'origine française commence et les habitants sont terrifiés de subir le même sort que les Acadiens<sup>25</sup>.

### **Stratégies et structures du régime militaire britannique**

Dès septembre 1759, le général James Murray, nommé gouverneur militaire de la région de Québec, adopte une attitude paternelle envers les Canadiens se disant convaincu que les Anglais réussiraient à se concilier la population conquise en se montrant justes et généreux.

Appuyé par les politiques de la métropole londonienne et par Jeffrey Amherst, commandant en chef des forces britanniques en Amérique, Murray déclenche une propagande fort efficace basée sur deux points principaux : profiter de la désaffection que les habitants ressentent envers la France due en particulier au régime corrompu de Bigot, et faire briller la promesse que la Couronne britannique leur apporterait liberté et prospérité grâce entre autre à l'utilisation « d'argent comptant et d'espèces sonnantes<sup>i</sup> » et à l'accès à de plus importants réseaux commerciaux<sup>26</sup>. Cette propagande se poursuivra avec succès pendant tout le régime militaire.

---

<sup>i</sup> Par opposition à l'argent de papier de l'intendant Bigot que le gouvernement français ne remboursait pas et qui de toute façon avait déjà perdu presque toute sa valeur.



Il s'empressa aussi de découvrir des interprètes dans la population conquise qui lui permettrait rapidement de gérer efficacement une masse de citoyens majoritairement français dispersés sur un immense territoire.

Murray comprend très vite qu'il faut établir des relations privilégiées avec le clergé. Monseigneur Pontbriand (1708-1760), l'évêque de Québec, s'avérera un intermédiaire précieux qui exerce un pouvoir immense auprès des Canadiens<sup>27</sup> par le biais d'un réseau d'environ 163 curés dont la majorité sont d'origine canadienne<sup>28</sup>. Murray écrira à l'époque que: « les Canadiens sont très ignorants et extrêmement attachés à leur religion, rien ne contribuerait plus à en faire de loyaux sujets du Roi qu'un nouveau gouvernement leur permettant de croire qu'aucun changement ne s'effectuera sur ce point »<sup>29</sup>.

Murray comprend également que la question économique est d'une importance primordiale. Au moment de la signature du traité de Paris en février 1763, quatre-vingt millions de livres tournois<sup>ii</sup> des sommes dépensées pendant les dernières années du régime français étaient encore dues tant en lettre de change qu'en ordonnances. De cette dette, les Canadiens étaient porteurs de sept millions de lettres de change et de trente-quatre millions d'ordonnances. La France réduisit de moitié les lettres de change et au quart la valeur des ordonnances. La Grande Bretagne obtint un dédommagement de trois millions en contrats et six cent mille livres en argent pour ses nouveaux sujets de sorte que ces derniers reçurent 55 % de leurs lettres de change et 34 % de leurs ordonnances.<sup>30</sup>

Avant de repartir pour New York le 20 septembre 1760, le général Amherst établit un régime militaire divisé en trois districts distincts, comme sous le régime français, soit Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Il confirme le major général James Murray en tant que gouverneur de la région de Québec et nomme le brigadier Thomas Gage gouverneur de la région de Montréal<sup>iii</sup> et le colonel Ralph Burton gouverneur des Trois-Rivières. Ce dernier

---

<sup>ii</sup> Se disait de la monnaie frappée à Tours, devenue par la suite monnaie royale.

<sup>iii</sup> Les Canadiens de la région l'aimaient tellement qu'ils disent qu'il est un « Gage précieux ».

fut remplacé par Frédéric Haldimand en 1763. Bien qu'Amherst retienne le titre et les pouvoirs de gouverneur ou capitaine général du pays, il laissa aux gouverneurs qu'il vient de nommer le soin d'établir les structures de l'administration de la justice dans leurs districts respectifs.

Par contre, il émit une proclamation stipulant que les capitaines de milices canadiens seraient appelés à servir d'intermédiaires entre les autorités et le peuple, comme sous le régime français. Dans bien des cas il s'agira des mêmes capitaines de milice que sous l'ancien régime.<sup>31</sup>

Le rôle de ces capitaines avait depuis toujours été celui d'agent du gouvernement dans chacune de leur paroisse respective. Ils étaient généralement le personnage le plus respecté du village et y détenaient le plus de responsabilités. Ils n'étaient jamais recrutés parmi les seigneurs. Leur pouvoir juridique leur était accordé par le gouverneur ou l'intendant, mais leur véritable pouvoir venait du peuple puisqu'ils étaient nommés à la suite d'une élection informelle, tenue en général dans l'église paroissiale après la messe dominicale<sup>32</sup>. En 1759, il y avait 134 paroisses catholiques dans la province<sup>33</sup>.

Les miliciens ne se réunissaient jamais pour faire des exercices militaires. Ils pouvaient atteindre le grade de lieutenant-colonel, major, capitaine ou lieutenant sans jamais avoir su porter une épée ou manier un fusil. C'était une charge honorifique très recherchée et non rémunérée<sup>34</sup>. Ils servaient de coroner, de magistrat de la paix, d'huissier des tribunaux supérieurs dans les trois chefs-lieux de Québec, Trois-Rivières et Montréal et de délégué des grands-voyers, ces officiers chargés des voies publiques. Certains historiens comparent leur rôle aux maires de municipalités de campagne. Ce rôle devait subsister jusqu'à l'arrivée des loyalistes vers 1775<sup>35</sup>.

Le général Murray établit un conseil militaire, aussi appelé conseil de guerre, cour ou conseil supérieur, dans la région de Québec. Les individus qui composèrent le premier conseil militaire furent : le major Augustin Prevost et les capitaines Hector Théophilus Cramahé, Jacques Bazbult, Richard Baillie, Hugh Cameron,

Edward Mabane et James Brown. Les noms de baptême des trois derniers sont francisés dans la proclamation, ou ordonnance de création. Ce conseil ne recevait que les causes difficiles ou de grande importance que le gouverneur y envoyait puisqu'il jugeait lui-même, en première instance et sans appel, en matière civile et criminelle, « en son hôtel », une fois par semaine. C'était à lui qu'il fallait référer, par placets ou requêtes, les poursuites ou les plaintes des citoyens. Ces placets étaient remis à Cramahé, son secrétaire et ami personnel, qui était l'officier chargé d'entreprendre les démarches nécessaires pour que les causes soient plaidées et les jugements rendus aussi promptement que possible.<sup>36</sup>

Le 2 novembre 1760, Murray nomme procureurs généraux et commissaires de la « cour et conseil de guerre », comme gens « de bonne foi, mœurs et capacité en fait de loi », M. Jacques Belcour de Lafontaine, « dans toute l'étendue de la côte sud », et M. Joseph Étienne Cugnet, « dans toute l'étendue de la côte Nord » et, par commission de la même date, M. Jean Claude Panet est fait « greffier en chef de la cour supérieure de Québec, et dépositaire des minutes, actes et papiers du gouvernement ». Cet ordre des choses demeura à peu près le même jusqu'à l'établissement du gouvernement civil en août 1764.<sup>37</sup>

À Montréal, le général Gage divisa son gouvernement en cinq districts ou arrondissements : Pointe-Claire, Longueuil, Saint-Antoine, Pointe aux Trembles et Lavaltrie. Il y établit cinq « chambres de justice » composées de pas plus de sept officiers de la milice dont au moins un devait avoir le grade de capitaine. Outre ces cinq chambres, il y avait celle de la ville qui pouvait exiger la comparution d'habitants des campagnes. Elles siégeaient tous les quinze jours.

Le gouvernement de Montréal fut le seul où les Canadiens participèrent à l'administration de la justice, comme juge, durant le règne militaire. Le premier « placard » ou « proclamation » à ce sujet stipulait que les officiers de milice, dans chaque paroisse du gouvernement de Montréal, étaient « munis d'autorité pour terminer les différens qui pourraient survenir parmi les habitans de ces paroisses, avec la faculté de pouvoir appeler de leurs jugemens par-devant les officiers

commandant les troupes du roi, dans le canton où les parties résident, et d'en appeler encore par-devant le gouverneur lui-même ».<sup>38</sup>

Dans chacun des trois districts, les affaires tant criminelles que civiles étaient jugées d'après « les lois, usages et coutumes en usage au Canada », conformément à l'interprétation que font les gouverneurs militaires de l'article 42 de la capitulation générale de septembre 1760, où il est dit que les Français et les Canadiens « continueront à être gouvernés par la Coutume de Paris et par les lois et usages établis au pays. Les procédés, tant par écrit que de vive voix, avaient lieu dans la langue du pays, excepté pour les affaires où les deux parties étaient Anglais.<sup>39</sup>

Les responsabilités des gouverneurs militaires étaient donc très larges. En plus des obligations militaires proprement dites, ils devaient gérer tous les échanges directs entre la Couronne britannique et les conquis, dont les multiples proclamations et ordonnances et les serments d'allégeance. Leurs activités comprendraient aussi tout le processus de validation des lettres de change et des ordonnances des Canadiens, les négociations intenses entourant la question de la liberté de religion et les relations avec les Indiens, et la gestion d'un système juridique pour traiter les questions d'ordre civil dont, entre autre, la validation des biens immobiliers des seigneurs et des habitants.

Il s'agissait là d'une très grande somme de travail administratif et les Canadiens furent rapidement engagés comme intermédiaires, traducteurs et interprètes, plusieurs d'entre eux se rapportant directement au gouverneur militaire.

## LE STATUT DE LA LANGUE FRANÇAISE À LA FIN DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE

Au moment de la Conquête du Canada par les Britanniques, le français jouissait encore de son statut de langue « universelle » avec tout le pouvoir et le prestige qu'une telle situation accordaient à la culture qu'elle véhiculait<sup>40</sup>. Le français était

en effet la langue de la diplomatie et continuait d'être une langue que les aristocrates et les intellectuels européens connaissaient à fond.

Tous les officiers britanniques qui ont participé à la bataille des plaines d'Abraham et qui ont ensuite gouverné le pays sous le régime militaire parlaient et écrivaient couramment le français, soit parce que leur origine noble les avait portés à l'étudier selon la coutume, soit qu'ils étaient des Écossais nouvellement vaincus dont les parents avaient jadis profité de la double citoyenneté écossaise et française, soit parce qu'ils étaient des huguenots français d'autres pays d'Europe qui s'étaient engagés dans un régiment britannique<sup>41</sup>.

Le général Wolfe qui a perdu la vie pendant la bataille des plaines d'Abraham avait été un lecteur avide et un grand francophile. Parmi les livres qu'il avait sans doute avec lui lors de la Conquête figuraient des œuvres de Turpin de Crissé, Feuquière, Vauban Sully, et autres<sup>42</sup>.

Par contre l'anglais était en passe de devenir la langue universelle alors que les Canadiens sont coupés de la source même de la langue et de la culture françaises qui subissent elles aussi une transformation profonde due à la « grande mutation démocratique » découlant de la Révolution française qui commence en 1789, deux ans avant que la première constitution canadienne soit mise en vigueur.

L'empire britannique « où le soleil ne se couche jamais » était à son aube et l'anglais, langue de l'innovation scientifique et technique et de l'évolution politique, devient une source essentielle pour le français. Les anglicismes de l'époque sont souvent visibles (budget, club, etc.) mais plus souvent encore discrets et même secrets puisque l'anglais fournit des mots d'origine latine ou française qui s'adaptent aux structures du vocabulaire (gouvernemental, sentimental, etc.)<sup>43</sup>. Certains historiens parlent même d'une anglophilie surgissant en France dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, malgré les conflits militaires, grâce à la traduction des œuvres romantiques anglaises et des contacts entre intellectuels français et anglais, dont Voltaire fut un des plus célèbres intervenants<sup>44</sup>.

En Amérique, la faiblesse de l'implantation démographique des Français a grandement contribué à la vulnérabilité croissante de la langue française. Déjà les colonies anglaises du continent était vingt fois plus peuplées que les colonies françaises et l'arrivée massive de loyalistes britanniques dès 1783 allait en peu de temps reléguer le français au second rang dans l'administration du pays.

La langue des Canadiens comportait alors des régionalismes ou dialectes venus de France, des emprunts de langues amérindiennes et des idiosyncrasies idiomatiques. A peine une personne sur cinquante parlait anglais<sup>45</sup>.

L'adoption du droit anglais et des lois anglaises en 1791, et la gestion du commerce par les Anglais qui a commencé dès le début du régime militaire, ont exigé l'utilisation de traducteurs. Mais ces intermédiaires linguistiques travaillaient sans règles ni formation. Ils étaient à cette époque les notables de la place, soit des avocats, des médecins, des hommes de loi. Ils agissaient au meilleur de leur connaissance mais parfois, ne sachant comment traduire un mot, ils ajoutaient le mot anglais entre parenthèses à la suite de leur traduction ou truffaient leurs textes d'anglicismes. Il fallut attendre le 20<sup>e</sup> siècle pour que les traducteurs se regroupent et que les premiers cours en traduction professionnelle aient lieu au Canada.

## ROLE ET PRATIQUES DES TRADUCTEURS ET INTERPRÈTES AU CANADA

### **La longue tradition de traduction et d'interprétation au Canada**<sup>46</sup>

Bien qu'il n'y ait pas de tradition de traduction littéraire au pays, la traduction de textes pragmatiques, par contre, imprègne depuis toujours nos institutions, d'autant plus que l'anglais et le français jouissent d'un statut d'égalité, du moins juridique<sup>47</sup>.

Dès l'arrivée de Jacques Cartier au Canada en 1534, le métier d'interprète a vu le jour. Il s'agissait d'abord d'enseigner à des amérindiens la langue française pour qu'ils puissent servir de guide et d'interprètes. Mais, au début du XVIIe siècle, Champlain institua une fonction d'interprètes-résidents pour appuyer sa stratégie commerciale sur le continent. Il envoyait de jeunes Français vivre avec les tribus indiennes pour apprendre non seulement leurs langues mais aussi leurs façons de vivre et de penser<sup>48</sup>. Certains sont devenus interprètes parce qu'ils ont été forcés de vivre chez les tribus indiennes comme prisonniers.

Le nombre d'interprètes sous le régime français était, semble-t-il, plus grand que n'en laissent deviner les documents historiques puisque la plupart des habitants apprenaient au moins les rudiments de langues dites sauvages, surtout dans la région de Montréal qui était le centre de la traite des fourrures. En plus, ceux qui se livraient « au négoce de la fourrure, ou à l'industrie du voiturage par eau » devaient aussi apprendre l'anglais et le hollandais s'ils allaient « du côté de la Nouvelle-Hollande ou de la Nouvelle-Angleterre ». Les interprètes étaient d'autant plus nécessaires que, selon le naturaliste suédois Peter Kalm, « les sauvages étaient trop fiers pour s'exprimer dans une autre langue que la leur. Les Français sont bien obligés de devenir bi-lingues »<sup>49</sup>.

Tout d'abord, il faut établir que la profession de « traducteur » n'existait pas comme tel au Canada d'avant la conquête. Ce rôle était rempli par des

« écrivains » ou « scribes » qu'on retrouve à divers niveaux de l'administration, au service du gouverneur ou de l'intendant. D'ailleurs, une recherche sommaire dans la banque de données Parchemin, période 1635-1779, aux Archives nationales du Québec n'a produit aucune donnée sur les traducteurs mais une longue liste avec mention de la profession « écrivain ».

Ces scribes cumulaient généralement les fonctions administratives et poursuivaient parallèlement des activités commerciales qui leur étaient propres. Par exemple, Jean-Claude Louet était notaire, greffier de la cour de l'Amirauté et écrivain du roi et possédait en plus la moitié d'un fief. Étant donné ce cumul d'emplois dans les domaines commercial, politique, administrative et seigneurial, leur rétribution globale dépassait la moyenne et ils accédaient souvent au prestige et à la fortune des grands<sup>50</sup>. La fonction semble passer de père en fils et tout porte à croire qu'ils connaissaient aussi des langues indiennes puisque, pour la plupart, ils étaient rattachés de près ou de loin au commerce qui, à l'époque, consistait surtout à faire la traite des fourrures.

Par contre, la listes de noms d'interprètes est très longue. Il y a les interprètes officiels décrits comme étant « interprète du Roi en cette colonie », « interprète pour Sa Majesté des nations anglaises » tel que Louis Daveluy en 1758 qui devait sans doute transiger avec les Iroquois de la Grande Confédération qui étaient alliés des Anglais, « interprète pour le Roi des Cinq Nations », « interprète du Roi en langue anglaise » tel que Jean de Lalande en 1725, « interprète pour le Roi des nations anglaises », ou comme « engagé en qualité d'interprète à la Compagnie de la Colonie », « interprète au poste des Miamis » comme François Roy en 1748 ou « interprète pour le Roi au poste de Michillimakinac » comme Daniel Villeneuve en 1751 .

Il y a ceux qui sont désignés comme interprètes de langues indiennes spécifiques: « interprète de la langue abénaquise » ou en général : « interprète des langues outaouaises », ou « iroquoises », ou de celles de « nations renards et saquies » ou comme François Launière qui, en novembre 1753, « interprète des langues



sauvages » et il y a aussi ceux qui sont « interprète en langue anglaise de la ville de Villemarie ».

La plupart ont d'autres métiers tels que négociant, marchand, forgeron, écuyer, cordonnier, perruquier, etc. Il semble que le métier de traducteur est hérité de père en fils.

On inscrit généralement la région d'où ils viennent comme, par exemple, « interprète de la ville de Québec » ou « interprète de Lacadie ».

### **Traducteurs et interprètes sous le sous le régime militaire britannique**

Les traducteurs et interprètes qui ont servi sous le régime militaire étaient, comme bien d'autres avant eux, sont « non seulement des témoins mais des participants dans le déroulement de l'histoire »<sup>51</sup>. Puisque la langue française demeurait la langue officielle, pour des raisons autant économiques que stratégiques, ces intermédiaires devront traduire les textes officiels, participer aux délibérations judiciaires, aux contrats commerciaux et aux ententes d'ordre civil.

Il n'y avait que 200 foyers anglo-protestants au Canada sous ce régime<sup>52</sup>. Tous les « placards », « requêtes », « ordonnances » et « proclamations » étaient écrits ou traduits en français. Les plus importantes « ordonnances » et « proclamations » étaient affichées et les capitaines de milices devaient en assurer la diffusion en les lisant le dimanche aux portes des églises.

Le niveau des activités de traduction et d'interprétation sous le régime militaire peuvent se diviser en quatre grandes catégories : les relations entre la couronne britannique et les citoyens du Canada, les transactions commerciales, les ententes ou contrats entre individus et les relations avec les nations amérindiennes.

#### **1. Traducteurs**

Un grand nombre d'officiers, et sans doute de soldats britanniques, parlaient et écrivaient couramment le français, à cause de leur origine ou de leur éducation.

Le général en chef Amherst et les gouverneurs Murray, Gage, Burton et Haldimand rédigeaient eux-mêmes leurs proclamations en français. Dans les « chambres de justice », où les officiers britanniques devaient jouer un rôle important en collaboration avec des Canadiens, tout se faisait en français et les ordonnances du Conseil et les documents officiels étaient publiés dans les deux langues<sup>53</sup>.

Chaque gouverneur avait un secrétaire exécutif qui parlait et écrivait couramment le français Hector Théophilus Cramahé à Québec, M.G. Maturin à Montréal et M.J. Bruyères à Trois-Rivières.

Ces secrétaires rédigeaient en français ou en anglais les documents officiels provenant du Canada et assuraient la traduction des textes anglais venant de la métropole anglaise, souvent par le biais d'Amherst qui était posté à New-York. Les textes officiels de capitulations étaient rédigés et signés sur place en français et une traduction d'accompagnement était ensuite faite pour les autorités en Grande-Bretagne. Les proclamations provenant de la métropole étaient évidemment rédigées en anglais et traduites en français au Canada par les secrétaires exécutifs, en particulier Cramahé. Ce serait vraisemblablement le cas pour l'ensemble des textes officiels du gouvernement militaire<sup>54</sup>.

Un incident survenu à Québec en 1761 illustre bien l'utilité des traducteurs. Un certain M. Anderson dû faire traduire à ses frais l'assignation présentée en français par le requérant. Les juges lui demandèrent aussi de soumettre sa réponse dans la langue du pays<sup>55</sup>. Selon une archiviste, cette situation vient du fait que Murray cherchait à faire des économies administratives plutôt que d'implanter une politique de la langue<sup>iv</sup>

Mais, pour être efficace, il fallait non seulement posséder les langues vers lesquels traduire, mais aussi comprendre les us et coutumes du pays. C'est ce qui porta le général Murray à nommer François-Joseph Cugnet juge des paroisses de Charlesbourg, Bauport et Petite-Rivière dès décembre 1759 et

---

<sup>iv</sup>Patricia Kennedy, archiviste aux Archives nationales du Canada spécialisée dans la période de la Guerre de Sept Ans.

procureur général de la côte nord du district de Québec en novembre 1760. Les connaissances juridiques de Cugnet impressionnèrent Francis Maseres, le nouveau procureur général, qui trouva en lui un collaborateur capable de l'initier aux usages et coutumes des ses compatriotes et d'interpréter les règlements de l'ancienne administration française. Il deviendrait plus tard le traducteur officiel et le secrétaire français du gouverneur en conseil<sup>56</sup>.

## 2. Interprètes

Les interprètes étaient multiples. Il y avait ceux qui remplissaient des fonctions précises et il y avait ceux qui s'improvisaient interprètes, comme ce fut le cas des religieuses Ursulines, entre autres, qui s'occupaient des malades et correspondaient avec leur maison mère. La supérieure, Mère Esther Wheelwright, dite de l'Enfant-Jésus, née au Massachusetts, avait été enlevée en bas âge par des Abénaquis<sup>57</sup>. Monseigneur Pontbriand interdit par ailleurs aux religieuses et aux prêtres d'évangéliser les blessés anglo-protestants<sup>58</sup>

On les retrouvait dans les régiments comme interprètes de langues indiennes aussi bien que servant d'intermédiaires entre les citoyens de langue anglaise et française dans les transactions commerciales ou les contrats de tous genres qu'on trouve dans l'éventail des activités juridiques d'ordre civil, tel les mariages, les testaments, etc.. Aux interprètes canadiens spécialisés en langues amérindiennes s'ajoutaient des interprètes d'origine américaine.

L'armée de Montcalm comptait une dizaine d'interprètes qui assuraient les communications avec les Indiens et faisaient partie des troupes. Ils étaient spécialisés dans au moins une des multiples langues d'usage chez les Indiens<sup>59</sup> :

<i>Interprètes</i>	<i>Langue indienne des</i>
Saint-Germain :	Népissingues
Chateaufort :	Abénaquis
Perthuis La Force :	Iroquois
Saint-Martin :	Hurons

Launière :	Micmacs
Farly :	Têtes de boule
Saint-Jean :	Outaouais
Chesne :	Sauteux et Mississaugas
Destailly :	Potéouatamis
Réaume :	Folles-Avoines et autres

D'après des données recueillies dans les archives nationales, les interprètes conservent leur titre d'« interprète du Roi » après la conquête. En effet, le 4 novembre 1760, Bonaventure Rousaux dit St Jean est désigné comme tel dans un document de rétrocession de terre. En 1761, François Ménard est désigné comme « interprète des nations sauvages » dans un document de vente à constitut de rente annuelle d'un emplacement à Montréal. Le 9 septembre 1765, on retrouvera encore des interprètes désignés comme étant «interprète du Roi de la province de Québec ».

Murray pour sa part s'est servi d'interprètes comme espions. Les forces britanniques obtenaient des informations de déserteurs, de prisonniers ou de marchands collaborateurs. Pourtant le général Murray trouvait que ces sources étaient inadéquates et doutait qu'elles soient dignes de foi. Il a donc mis en place, dès le lendemain de la chute de Québec, un système d'espionnage structuré sous la responsabilité des deux capitaines dont Cramahé, son secrétaire et ami. Le réseau d'espionnage s'appuyait sur les activités commerciales qui continuaient de prospérer entre les zones française et britannique malgré la guerre, ou à cause d'elle. Au printemps 1760, ce réseau permit à Murray d'anticiper les mouvements des troupes du maréchal François de Lévis, refoulées à Montréal, qui tentaient de reprendre Québec<sup>60</sup>.

On retrouve nombre d'interprètes au Canada agissant comme intermédiaires dans des transactions juridiques entre Anglais et Français. En voici quelques exemples :

- Le 21 octobre 1761, Laurent Lemelin sert d'interprète à Jean Nugent dans l'établissement d'un bail à ferme d'une maison et d'un emplacement à Trois-Rivières;
- Le 9 juillet 1762, Jean-Baptiste Badaux sert d'interprète, et accepte de la part du marchand Hart une entente de bail à loyer d'une maison et d'un emplacement à Trois-Rivières;
- Le 2 juin 1761, on retrouve le nom de William Grant, interprète d'origine écossaise, un négociant qui jouera un rôle de premier plan dans la nouvelle colonie anglaise.
- Parmi les interprètes en langue anglaise qui travaillent dans la région de Montréal se trouvent Silecs Hilmarch et Jean-Baptiste Bodin dit Sanremission, le premier servant d'intermédiaire, en septembre 1760, dans un contrat de vente entre un menuisier de Montréal et le marchand Robert McCay, l'autre étant embauché en juillet 1761 en qualité d'interprète par le négociant Alexandre Henry de Montréal.
- En décembre 1761, Pierre Bouteillet sert d'interprète anglais au négociant Gershon Delevy dans le contrat d'embauche de Jean-Baptiste Bergeron, André Laterreur et Jean-Baptiste Brazeau comme voyageurs.
- On retrouve souvent le nom de Louis Perthuis, « ancien interprète pour le Roi de la nation sauvage iroquoise de la ville de Montréal » dans des contrats de ventes. Les Perthuis avaient une longue tradition d'interprètes dans la famille mais plusieurs d'entre eux quitteront le pays après la Conquête bien qu'en 1768 on trouve le contrat de mariage d'un Louis-Amable Perthuis, interprète des Sauvages et employé au service de Sa Majesté britannique, demeurant en la côte de St Michel. C'est sans doute le même « Louis Perthuis » qu'on trouve comme interprète en 1772 dans un contrat entre un entrepreneur de moulin de la ville de Montréal et les chefs du Sault St Louis qui sont iroquois de nation ».

Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, dans la région où les Acadiens se font déporter, continue d'avoir recours aux interprètes et aux traducteurs pour les relations et les traités avec les Indiens. Comme ceux de 1726, 1744 et 1752, les traités de 1760 et 1761 comportent une traduction française remise aux

Indiens. Les pourparlers avec eux deviennent souvent des échanges trilingues où le français sert de langue de relais. Les interprètes sont Prudent Robicheau (Annapolis), les Petitpas, père et fils (Annapolis, Halifax) et surtout l'abbé Maillard (Louisbourg, où il forme des officiers-interprètes, et Halifax).

La proclamation en français du gouverneur Wilmot, suite à la décision de Londres de permettre aux Acadiens de se réinstaller dans la région à condition de prêter un serment d'allégeance inconditionnel, est l'une des dernières traductions officielles en Acadie<sup>61</sup>.

### **Biographie sommaire de quelques personnages clés<sup>62</sup>**

**James Murray** : fut le gouverneur militaire de Québec et le premier gouverneur britannique du Canada. Il est né en Écosse en janvier 1721, le cinquième fils du quatrième Lord Elibank. Il est évident qu'il a reçu une éducation très raffinée et que sa famille devait le destiner à la profession juridique puisqu'un autre frère était déjà officier. Il se distingua dans plusieurs campagnes militaires en Europe et en Amérique avant de se retrouver avec Wolfe à Québec. Tous les historiens s'entendent pour dire que Murray avait à cœur le sort des Canadiens et a tout fait pour assurer qu'ils obtiendraient la liberté de religion et la préservation de leur code civil.

**Hector Théophilus Cramahé** : né à Dublin le 1<sup>er</sup> octobre 1720, dixième enfant d'une famille huguenote. Son père, Hector-François Chateigner de Cramahé, avait quitté la France à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle pour des raisons religieuses. Après avoir servi dans des guerres du côté des Anglais, il s'installa en Irlande. Hector Théophilus garda le patronyme de Cramahé qui était attaché à un fief et à un château que les Chateigner possédaient près de La Rochelle.

Arrivé à Québec en juin 1759, il devait y demeurer plus de 22 ans et renoncer à sa carrière militaire. Dès le 22 septembre 1759, il entra au service de Murray, puis de son successeur Carleton, d'abord à titre de secrétaire et ensuite de juge et de

lieutenant-gouverneur du Québec. Au cours des ans, Cramahé fut reconnu comme un défenseur des droits des Canadiens. Il est décédé en Angleterre en juin 1788.

**Conrad Gugy** : né vers 1734 à La Haye (Pays-Pas), était le fils de George Gugy, officier suisse de langue française engagé dans l'armée hollandaise et de Thérèse Reis. Il est décédé célibataire le 19 avril 1786 et fut inhumé à Montréal. Conrad Gugy semble avoir fait partie de l'armée hollandaise avant de s'engager comme lieutenant, en 1756, dans la Royal American (62<sup>e</sup> plus tard 60<sup>e</sup>), un régiment récemment formé et comptant de nombreux protestants étrangers dont Haldimand. Il combattit à Québec avec Wolfe.

En plus d'avoir à traduire et à rédiger de nombreuses proclamations, Gugy dut, en mars 1764, recueillir les dépositions et assermenter les détenteurs « des lettres de change du Canada, billets d'ordonnance, monnaie de cartes & certificats » qui devaient être remboursés par la France. Il résigna son poste cette même année et acquit aux enchères deux seigneuries dans la région de Yamachiche. Il devint membre du premier Conseil législatif lors de sa formation en août 1775 et conserva son poste jusqu'à sa mort.

### **Un coup d'œil vers le futur**

En explorant l'époque du régime militaire, plusieurs sujets sont apparus qui pourraient servir à des recherches approfondies dans le domaine de l'histoire de la traduction au pays. En voici quelques-uns :

- Dès le début de la Guerre de Sept Ans et jusqu'à la fin des conflits avec les Indiens, la Couronne britannique a négocié et conclu de nombreux traités avec les nations amérindiennes vivant sur le territoire canadien. Il s'ensuit qu'il y eut également un grand nombre d'interprètes qui ont servi d'intermédiaires au cours de ces négociations. Combien d'entre eux étaient Canadiens et combien étaient d'origine américaine ou amérindienne? Ont-ils joué un rôle prédominant ou subordonné? Selon une archiviste aux Archives nationales du

Canada<sup>v</sup>, il serait possible de détecter la langue de l'interprète en étudiant l'orthographe des textes des traités puisque les noms et des mots indiens étaient écrits phonétiquement.

- En 1764 naissait à Québec la *Gazette de Québec* qui, entre 1764 et 1768, contribuerait à l'éducation politique de plusieurs dirigeants. Elle viserait ensuite à informer les lecteurs sur la marche des événements dans les colonies anglo-américaines. C'était un journal bilingue où tous les textes anglais étaient traduits en français, et ce pendant 78 ans. On dit que les traductions ont souvent porté à confusion et causé bien des polémiques. Qui donc rédigeait et qui traduisait ce contenu? Qui le lisait et qui en finançait la production et la distribution<sup>63</sup>?
- En 1768, Carleton, alors gouverneur du Canada, demanda à son secrétaire français Jean-François Cugnet de rédiger un « abrégé sommaire des Coutumes et usages anciens De La Province de Québec » qu'il s'empressa d'envoyer au secrétaire d'État lord Shelburne. L'année suivante, Cugnet préparait un « Extrait des Édits, Déclarations, Règlements, ordonnances, Provisions et Commissions des Gouverneurs Généraux et Intendants, tirés des Registres du Conseil Supérieur faisant partie de la Legislature En force dans la Colonie du Canada, aujourd'hui Province de Québec ». Entre temps, une controverse s'éleva sur l'abrégé de Cugnet causée, entre autre, par l'ancien procureur général Maseres qui était rentré en Angleterre. La question se rendrait jusqu'au Parlement britannique où elle serait débattue. Un long processus de traductions, de mémoires et d'articles entoure cette question<sup>64</sup>.
- En septembre 1793, le gouverneur de la province de Québec, Lord Dorchester, reçoit une lettre du ministre de l'Intérieur, Henry Dundas, disant qu'il « importe que les lois de la province soient édictées en langue anglaise », bien qu'il accepte que toute loi « soit introduite avec une traduction française, pourvu qu'elle soit passée en anglais. La langue officielle du Bas Canada sera dorénavant l'anglais.<sup>65</sup> C'est à ce moment qu'a lieu le premier débat sur la

---

<sup>v</sup> Patricia Kennedy, archiviste spécialisée dans la période de la Guerre de Sept Ans.



langue au pays. Il est résolu que les registres de la Chambre seront dans les deux langues<sup>66</sup>. Sur quels documents s'appuyait-on? Qui rédigeait et qui traduisait?

Ses quelques exemples soulignent l'intensité de l'activité de traducteurs et d'interprètes au début de la domination britannique. Pourtant il n'existe pour ainsi dire aucune recherche de fond sur la formation de ceux-ci, leurs méthodes de travail, l'autorité ultime auxquels ils répondaient, leur statut social et leur niveau de rémunération. Ils ont pourtant été à l'origine de la tradition de bilinguisme officiel au pays.

## CONCLUSION

Il apparaît évident d'après cette recherche tout à fait préliminaire que les activités de traduction et d'interprétation ont été intenses et complexes pendant le régime militaire britannique au Canada.

Il semble également évident que plusieurs des personnes qui ont servi de traducteur et d'interprète ont joué un rôle de première importance dans la formulation des politiques et des pratiques qui serviraient de fondement à l'élaboration de la constitution canadienne.

Enfin, la situation géopolitique de l'époque conduirait à l'isolement des francophones d'Amérique et à la détérioration de leur langue où bon nombre d'anglicismes se propageraient par le biais de traductions officielles.

---

<sup>1</sup> Lacourcière, Jacques, Jean Provencher, et Denis Vaugeois (collaboration). *Canada-Québec, Synthèse historique*. Éditions du Renouveau Pédagogique, 1978, pp. 166 et 167.

<sup>2</sup> Anderson, Fred. *Crucible of War*. Vintage Books, 2001, p. xviii

<sup>3</sup> idem, p.12

<sup>4</sup> idem, idem, p. 189.

<sup>5</sup> Bibaud, M. *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*. S.R. Publishers Ltd., Johnson Reprint Corporation, Mouton & CO., N.V., réimpression 1968,

p.19, et Frégault, Guy. *Histoire du Canada par les textes, Tome I*. Éditions Fides, Ottawa, 1963, p.78.

<sup>6</sup> Anderson, Fred. *Crucible of War*. Vintage Books, 2001, p. 543

<sup>7</sup> Lacourcière, Jacques, Jean Provencher, et Denis Vaugeois (collaboration). *Canada-Québec, Synthèse historique*. Éditions du Renouveau Pédagogique, 1978, pp.59, 63,68,76,82,87

<sup>8</sup> *Dictionary of Canadian Biography, Volume III, 1741-1770*. University of Toronto Press & Les Presses de l'Université Laval, 1974, p. 527.

<sup>9</sup> Anderson, Fred. *Crucible of War*. Vintage Books, 2001, chapitre 56, pp. 535 –546.

<sup>10</sup> idem, chapitre 56, p. xxii.

<sup>11</sup> Bibaud, Michel. *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*. S.R. Publishers Ltd., Johnson Reprint Corporation, Mouton & CO., N.V., réimpression 1968, p.19

<sup>12</sup> Burt, A.L. *The Old Province of Quebec*. New York/Russell & Russell, 1933, pp.11, et 12 et Anderson, Fred. *Crucible of War*. Vintage Books, 2001, pp. xxii et xxiii.

<sup>13</sup> Lacourcière, Jacques, Jean Provencher, et Denis Vaugeois (collaboration). *Canada-Québec, Synthèse historique*. Éditions du Renouveau Pédagogique, 1978, carte à la page 191, et Frégault, Guy. *Histoire du Canada par les textes, Tome I*. Éditions Fides, Ottawa, 1963, p.122.

<sup>14</sup> Paul R. Reynolds. *Guy Carleton, a Biography*. Gage Publishing House, Toronto 1980, p. 14.

<sup>15</sup> Bibaud, M. *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*. S.R. Publishers Ltd., Johnson Reprint Corporation, Mouton & CO., N.V., réimpression 1968, p.15

<sup>16</sup> idem, p. 14.

<sup>17</sup> idem, p. 16.

<sup>18</sup> idem, p.17.

<sup>19</sup> idem, p. A2.

<sup>20</sup> Brunet, Michel. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775*. Fides, Ottawa, 1969, p. 25.

<sup>21</sup> Delisle, Jean. *La traduction au Canada/Translation in Canada 1532-1984*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, p. 22.

<sup>22</sup> Brunet, Michel. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775*. Fides, Ottawa, 1969, p.271.

<sup>23</sup> idem, p.269.

<sup>24</sup> Lacourcière, Jacques, Jean Provencher, et Denis Vaugeois (collaboration). *Canada-Québec, Synthèse historique*. Éditions du Renouveau Pédagogique, 1978, édition corrigée et mise à jour en 1978, p. 190.

<sup>25</sup> Brunet, Michel. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775*. Fides, Ottawa, 1969, pp.19 à 21.

<sup>26</sup> idem, pp. 22 et 44.

<sup>27</sup> La relation intime entre le clergé catholique et les nouveaux dirigeants britanniques est abordée en détails dans tous les livres d'histoire citées dans la bibliographie à la fin de ce texte. Elle a suscité de longs débats entre historiens et la recherche sur son impact continue toujours. Pour les besoins de cette recherche, je ne ferai que mentionner quelques noms ou événements sans entrer dans les détails.

- <sup>28</sup> Burt, A.L. *The Old Province of Quebec*. New York/Russell & Russell, 1933, p. 15.
- <sup>29</sup> Shortt, Adam and Arthur G. Doughty (eds.). *Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759-179*. Ottawa, 1918, p. 50.
- <sup>30</sup> Bibaud, M. *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*. S.R. Publishers Ltd., Johnson Reprint Corporation, Mouton & CO., N.V., réimpression 1968, p.12.
- <sup>31</sup> Frégault, Guy. *Histoire du Canada par les textes, Tome I*. Éditions Fides, Ottawa, 1963, p.119 et extrait de la proclamation du général Amherst publié le 22 septembre 1760 :
- « ...*Que pour d'autant mieux maintenir le bon ordre & la police dans chaque paroisse ou District, il sera rendu aux officiers de milice leurs armes [...]*  
*Que par nos instructions les gouverneurs sont autorisés de nommer à tous emplois vacans dans la milice, et de débiter par signer des commissions en faveur de ceux qui en ont dernièrement joui sous sa Majesté très chrétienne.*  
*Que pour terminer autant qu'il sera possible tous différens qui pourraient subvenir entre les habitants, à l'amiable, les dits gouverneurs sont enjoins d'autoriser l'officier de milice Commandant dans chaque paroisse ou District, d'écouter toutes plaines, & si elles sont de nature qu'il puisse les terminer, qu'il ait à le faire avec toute la droiture & justice qu'il convient, s'il n'en peut prononcer pour lors il doit renvoyer les parties devant l'officier des troupes Commandant dans son District, qui sera pareillement autorisé de décider entr'eux, si le cas n'es pas assez grave pour exiger qu'il soit remis devant le Gouverneur même, qui dans ce cas, comme dans tout autre, fera rendre justice où elle est due. »*
- <sup>32</sup> Burt, A.L. *The Old Province of Quebec*. New York/Russell & Russell, 1933, pp. 2 et 3.
- <sup>33</sup> idem, p. 15.
- <sup>34</sup> *Les Capitaines de Milice au commencement du dix-neuvième siècle*. Bulletin de Recherches Historiques, Vol. 31, 1925, p. 52.
- <sup>35</sup> Lefebvre, Jean-Jacques. *Les Capitaines de Milice de l'Ile Jésus*. BRH, Vol. 59, No. 2, 1953, p. 67.
- <sup>36</sup> Bibaud, Michel. *Histoire du Canada et des Canadiens sous la domination anglaise*. S.R. Publishers Ltd., Johnson Reprint Corporation, Mouton & CO., N.V., réimpression 1968, p. 7
- <sup>37</sup> idem, p. 8
- <sup>38</sup> idem, p. 6 et 7.
- <sup>39</sup> idem, p.7.
- <sup>40</sup> Delisle, Jean et Judith Woodsworth (eds). *Translators through History*. John Benjamins Publishing Company and UNESCO Publishing, 1995., chapitre 9, p. 245.
- <sup>41</sup> *Garnison britannique et théâtre français*. UQUAM.  
[www.er.uquam.ca/noble/c2545/fil2.html](http://www.er.uquam.ca/noble/c2545/fil2.html)
- <sup>42</sup> *Books from General Wolfe's Library at the National Library of Canada*.  
[Http://www.nlc-bnc.ca/nl-news/1996/feb96e/2802e-15.htm](http://www.nlc-bnc.ca/nl-news/1996/feb96e/2802e-15.htm)
- <sup>43</sup> *Dictionnaire historique de la langue française*. Dictionnaires LE ROBERT, Paris 1992, p.833

<sup>44</sup> Ballard, Michel et Lieven D'Hulst, (eds). *La traduction en France à l'âge classique*. Presses Universitaires du Septentrion, 1996 – (UL3 Travaux et Recherches), chapitre sur Le charme des fruits défendus : les traductions de l'anglais et la dissolution de l'idéal classique pp.305-309, 317.

<sup>45</sup> Paul R. Reynolds. *Guy Carleton, a Biography*. Gage Publishing House, Toronto 1980, p. 13.

<sup>46</sup> Les informations sur les interprètes qui n'ont pas de référence particulière sont puisées dans la base de données Parchemin : période 1635-1779 (complet) située au dépôt de Québec des Archives nationales du Québec.

<sup>47</sup> Delisle, Jean. *La traduction au Canada/Translation in Canada 1532-1984*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, p. 22.

<sup>48</sup> Delisle, Jean et Judith Woodsworth (eds). *Translators through History*. John Benjamins Publishing Company and UNESCO Publishing, 1995, p. 259.

<sup>49</sup> Massicotte, E.-Z. *Les interprètes à Montréal sous le Régime français*. BRH, Vol. 34, 1928, p.140.

<sup>50</sup> Nish, Cameron. *Les Bourgeois-Gentilshommes de la Nouvelle-France, 1729-1748*. Collection publiée sous la direction du Centre de recherches en histoire économique du Canada français. Éditions Fides, Ottawa, 1968, pp. 41, 56, 57, 58, 137, 141, 142.

<sup>51</sup> Le rôle de l'interprète au cours des âges est défini par Jean Delisle et Judith Woodsworth (eds). dans *Translators through History*. John Benjamins Publishing Company and UNESCO Publishing, 1995., Chapitre 9, p.245.

<sup>52</sup> Burt, A.L. *The Old Province of Quebec*. New York/Russell & Russell, 1933, p.104.

<sup>53</sup> *L'honorable M. E.-G.-A. Chartier de Lotbinière*. BRH, Vol. 40, 1934, p. 86.

<sup>54</sup> Cette information a été fournie par Patricia Kennedy, archiviste aux Archives nationales du Canada, spécialisée dans la période de la Guerre de Sept Ans.

<sup>55</sup> Brunet, Michel. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775*. Fides, Ottawa, 1969, p.25.

<sup>56</sup> *Dictionnaire biographique du Canada*. L'ensemble de la collection sur CD. Université Laval & University of Toronto, 2000

<sup>57</sup> idem,

<sup>58</sup> Brunet, Michel. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775*. Fides, Ottawa, 1969, p.32.

<sup>59</sup> Delisle, Jean. *La traduction au Canada/Translation in Canada 1532-1984*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, p. 22.

<sup>60</sup> Shortt, Adam and Arthur G. Doughty (eds.). *Documents Relating to the Constitutional History of Canada, 1759-179*. Ottawa, 1918.

<sup>61</sup> Delisle, Jean. *La traduction au Canada/Translation in Canada 1532-1984*. Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1987, pp. 56, 57 .

<sup>62</sup> Informations recueillies, entre autres, dans le *Dictionnaire biographique du Canada*. L'ensemble de la collection sur CD. Université Laval & University of Toronto, 2000, et dans Burt, A.L. *The Old Province of Quebec*. New York/Russell & Russell, 1933, p.14,15,

<sup>63</sup> Brunet, Michel. *Les Canadiens après la conquête 1759-1775*. Fides, Ottawa, 1969, p. 204.

<sup>64</sup> *Dictionnaire biographique du Canada*. L'ensemble de la collection sur CD. Université Laval & University of Toronto, 2000.

<sup>65</sup> Lacourcière, Jacques, Jean Provencher, et Denis Vaugeois (collaboration). *Canada-Québec, Synthèse historique*. Éditions du Renouveau Pédagogique, 1978, édition corrigée et mise à jour en 1978, p. 254.

<sup>66</sup> *L'honorable M. E.-G.-A. Chartier de Lotbinière*. BRH, Vol. 40, 1934, pp. 84 – 88.